

DECISION N° 58/24 /MINESEC DU 01 MARS 2024
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJEREM

CES DE DANFILI-MAMBAL

Directeur par intérim : Monsieur PAHAMI ANDRE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **655 084-A**, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Ngaoundal, en remplacement de Monsieur MBANWI Salomon.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

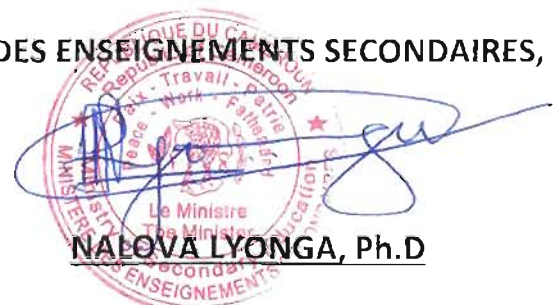
Article 3.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Adamaoua ainsi que le Délégué Départemental du Djerem, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 01 MARS 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESEN
- SG/DRH/DRES-AD
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO


Le Ministre
The Minister
NALOVA LYONGA, Ph.D